



Commune de PLELAN LE GRAND

Commune de SAINT MALO DE BEIGNON

TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés	Bénéficiaire	Superficie
1 – Les Noquienaux voie de liaison	Commune	1 059 m ²
2 – Equipements publics	Commune	2235 m ²
3 – Chemin de randonnée N37	Commune	11 885 m ²
4 – Création d'un chemin d'exploitation	Commune	2 807 m ²
5 – Ateliers municipaux	Commune	2 338 m ²
6 – Accès	Commune	382 m ²
8 – Réserve foncière pour extension à moyen long terme équipements publics ou d'intérêt collectif	Commune	13 700 m ²

N.B. : L'emplacement réservé n°7 a été supprimé par la modification n°1 du PLU.

- Légende zonage**
- Ua Centre-bourg
 - Uac Secteur urbain commercial
 - Ubc Périphérie centre
 - Ubb Extension urbaine en assainissement
 - Ubb1 Extension urbaine en assainissement non collectif
 - Ubc Extension
 - Ubh1 Secteur urbanisé en espace naturel
 - Ue Secteur d'équipement public ou d'intérêt collectif
 - Ue2 Secteur dédié aux activités sportives et de loisirs
 - Ui Secteur d'activité économique
 - Um Partie construite et sa périphérie proche du camp militaire
 - 1AU Extension habitat futur
 - 1AU2 Extension habitat futur
 - 1AUU Secteur d'activité économique ouvert à l'urbanisation
 - 1AUU Secteur d'activité tertiaire service ouvert à l'urbanisation
 - Aa Secteur agricole
 - Ah Constructions dispersées en zone agricole
 - Ah Zone de loisir en zone agricole
 - Na Zone naturelle
 - Nap Secteur de stationnement paysager
 - Nn Constructions dispersées en zone naturelle
 - Nh1 Secteur d'habitat dispersés en espace naturel boisé
 - Nn Zone de loisir en zone naturelle
 - Nm Secteur militaire
 - 2AU2
 - Zones humides
 - Boisements existants à préserver au titre de l'article L123-1-5.7° du CU
 - Espaces boisés classés (L130) existant ou à créer
 - Emplacements réservés
 - Zone tampon
 - Secteur soumis à OAP
 - Haies identifiées L123-1-5.7° du code de l'urbanisme
 - Marge de recul à 35m de l'axe de la voie
 - Sites archéologiques
- N.B. : Le cadastre a été mis à jour dans le cadre de la modification n°1 (cadastre 2019)

Département du Morbihan
Commune de
BEIGNON
PLAN LOCAL D'URBANISME
Règlement graphique 3b)

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du 20 février 2020
Le Maire,

20 février 2020		Echelle: 1/2000	
PLU	Précise	Approuvé	Approuvé
Élaboration du PLU	24 février 2012	12 juillet 2013	28 février 2014
Modification initiale n°1			27 février 2015
Modification n°2			30 février 2020

Paysages de l'Ouest
Immobilier La Moriana B
2 rue du Château de l'Écluse
BP 30661 - 44306 Nantes
Tél: 02 40 76 96 56 Fax: 02 40 76 01 23
E-mail: po.ouest@wanadoo.fr

